

Aca Nexia

Membre de Nexia International
Société par Actions Simplifiée d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes au capital de 640
000 €
RCS Paris B 331 057 406
31 rue Henri Rochefort - 75017 Paris

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
Société Anonyme d'expertise comptable et de
commissariat aux comptes à directoire et
conseil de surveillance au capital de 5 497 100 €
RCS Nanterre B 775 726 417
Tour Eqho - 2 Avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex

Believe

Société anonyme au capital de 480 326,01 €
Siège social : 24 rue Toulouse Lautrec – 75017 Paris
RCS : Paris B 481 625 853

Attestation des commissaires aux comptes
sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L.225-115 4° du
code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L.225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 2 572 952 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L.225-115 4° du code de commerce.

Fait à Paris et à Paris La Défense, le 6 mai 2022

Les Commissaires aux comptes



Aca Nexia

représenté par
Olivier Juramie



KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
représenté par
Jean-Pierre Valensi

**ATTESTATION DU MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES
AUX DIX PERSONNES LES MIEUX REMUNEREES
(Article L. 225-115 4° du code de commerce)**

Nous attestons que le montant global des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à **2.572.952 €** (*deux millions cinq cent soixante-douze mille neuf cent cinquante-deux euros*).

Fait à Paris, le 3 mai 2022



Denis Ladegaillerie
Président-Directeur Général